

Les Chiffres

Retrouvez p.10
Perspectives
économiques

Le Mot

Depuis janvier, l'AGS a mobilisé **près de 1,7 milliard d'euros** pour **protéger les salariés d'entreprises en difficulté**. Le dispositif joue pleinement son rôle de soutien des entreprises en difficulté et de leurs salariés, en particulier auprès des entreprises de moins de 10 salariés, qui représentent environ 85 % des affaires ouvertes.

Les chiffres AGS du **3^e trimestre 2025** confirment une tendance préoccupante : **les défaillances d'entreprises restent à la hausse**. Plus de **6 000 affaires** ont été ouvertes sur la période, soit **une progression de +5,7 % à période constante par rapport à 2024**, pour un montant total d'avances de **581 millions d'euros** (+5,3 % sur un an).

Derrière ces chiffres globaux, **l'industrie se distingue par la hausse marquée de ses difficultés**. Elle devient, au 3^e trimestre, **le premier secteur accompagné par l'AGS**, avec **plus de 16 000 salariés aidés**, soit **près de 20 % de l'ensemble des bénéficiaires**, et une hausse de 15 % par rapport à la même période l'an passé. En valeur, **106 millions d'euros** ont été avancés aux bénéficiaires du secteur sur le trimestre, et **336 millions depuis le début de l'année**, pour environ **33 000 salariés concernés**.

Ces données traduisent la pression croissante sur un secteur déjà fragilisé. Comme ailleurs en Europe, les analystes soulignent que la **production et la demande ralentissent**, tandis que les **surcapacités d'autres pays** et les **coûts énergétiques élevés** grèvent la compétitivité.

La sidérurgie illustre ce déséquilibre : affaiblie par la crise de l'automobile et la hausse des droits de douane américains, ce secteur connaît une période difficile. Depuis 2008, la production d'acier dans l'Union européenne a reculé de

30 %, effaçant **près de 100 000 emplois**, tandis que la part européenne dans la production mondiale est tombée de **7 % à 4 %**.

Dans un contexte où la France a **fermé davantage d'usines qu'elle n'en a ouvert en 2024**, le signal est clair : la dynamique de réindustrialisation amorcée depuis 2017 marque le pas. Les **procédures collectives d'entreprises industrielles de plus de 50 salariés** ont bondi de **75 %**, signe d'une fragilité croissante des **PME et ETI manufacturières**. Entre faible dynamisme de la consommation des ménages, incertitude politique et pression financière élevée (allongement des délais de paiements, des crédits plus coûteux couplés aux remboursements de la dette covid), la tendance ne devrait pas s'inverser dans les prochains mois. Les chiffres de ce **3^e trimestre 2025** le confirment : les chiffres de l'activité de l'AGS illustrent des tensions économiques persistantes et un effet de contagion des difficultés économiques sur des secteurs économiques qui avaient davantage résisté jusqu'à l'année dernière.

Dans ce numéro, on retrouve également le témoignage de Federico Vacas, Directeur du Département Opinion d'Ipsos BVA, qui relaye une étude commandée par l'AGS sur la perception des défaillances d'entreprise par les salariés.

À cette conjoncture difficile, il convient d'ajouter un sentiment fort d'incompréhension des salariés sur les solutions existantes pour favoriser la résilience et le rebond des entreprises.

Bonne lecture,
Antonin Blanckaert
Directeur général de l'AGS

Chiffres clés

Données du 3^e trimestre 2025 (vs 3^e trimestre 2024)

AFFAIRES OUVERTES

6 064 

▲ +5,7 %

AVANCES

581 

Millions d'euros

▲ +5,3 %

BÉNÉFICIAIRES

82 550 

▼ -9,3 %

RÉCUPÉRATIONS

151 

Millions d'euros

▼ -0,8 %

COTISATIONS RECOUVRÉES*

436 

Millions d'euros

▲ +27,6 %

CONTENTIEUX

4 254 

▲ +2,7 %

(*) Les montants recouverts par le régime AGS au cours des deux derniers mois sont des estimations et feront l'objet d'une régularisation ultérieure par l'Urssaf Caisse Nationale.

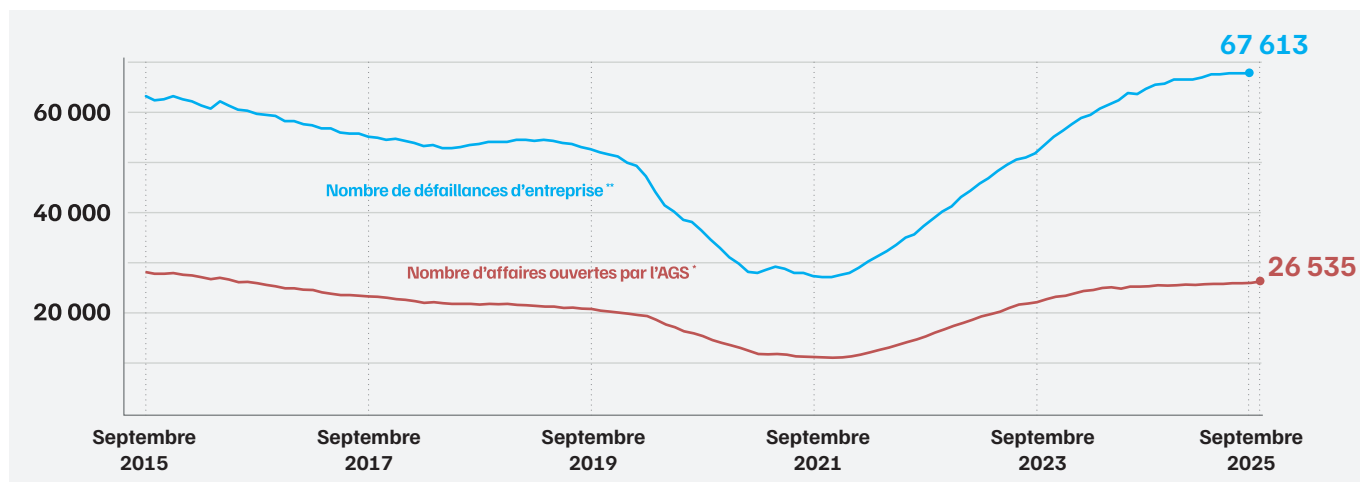
Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes

Défaillances d'entreprises et affaires ouvertes en progression

Dans un contexte haussier depuis fin 2021, le nombre de défaillances d'entreprise enregistrées par la Banque de France se stabilise à un niveau élevé, soit plus de 67 600 en cumul sur les douze derniers mois.

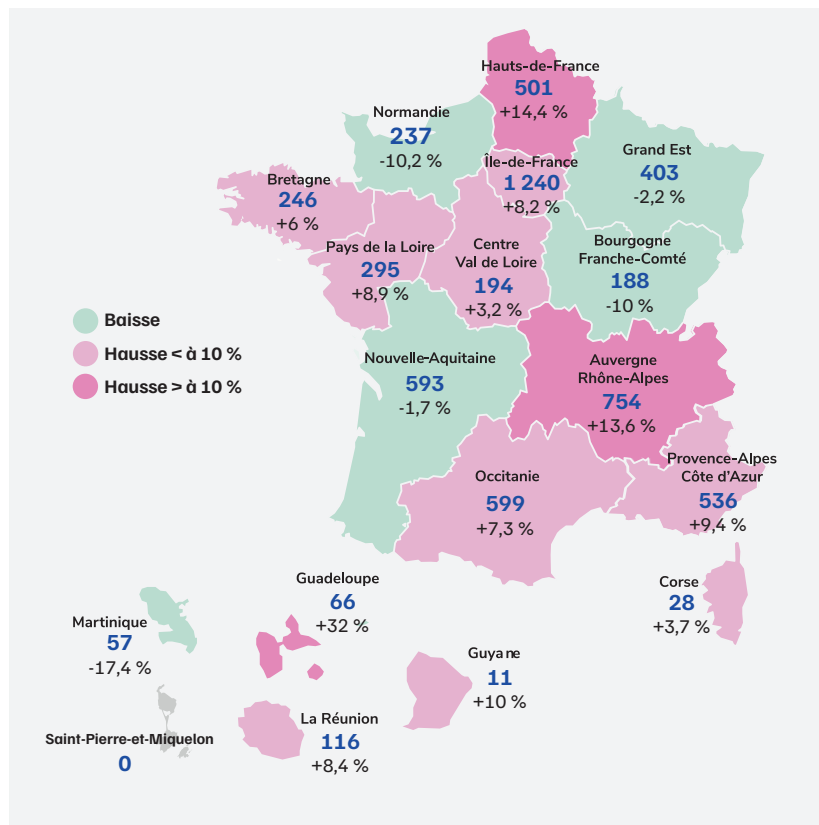
Plus de 26 500 nouvelles affaires ont été ouvertes par l'AGS au cours des 12 derniers mois, dont 6 064 affaires au 3^e trimestre 2025, ce qui représente une hausse de 5,7 % par rapport au 3^e trimestre 2024.

Défaillances d'entreprise et affaires ouvertes AGS (sur 12 mois glissants)



* Données de l'AGS au 30 septembre 2025 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois
 ** Données de la Banque de France au 31 août 2025 - Révision mensuelle des 24 derniers mois

Affaires ouvertes par région au 3^e trimestre 2025



Affaires ouvertes en hausse au niveau national

Le nombre d'affaires ouvertes au cours du 3^e trimestre 2025 a progressé de 5,7 % sur l'ensemble du territoire national avec des disparités régionales.

Les régions à tendance haussière sont les Hauts-de-France (+14,4 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (+13,6 %) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (+9,4 %). La Guadeloupe enregistre 16 affaires de plus par rapport à l'an dernier.

La Martinique (-17,4 %), la Normandie (-10,2 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (-10 %) enregistrent les plus fortes baisses au cours de ce trimestre.

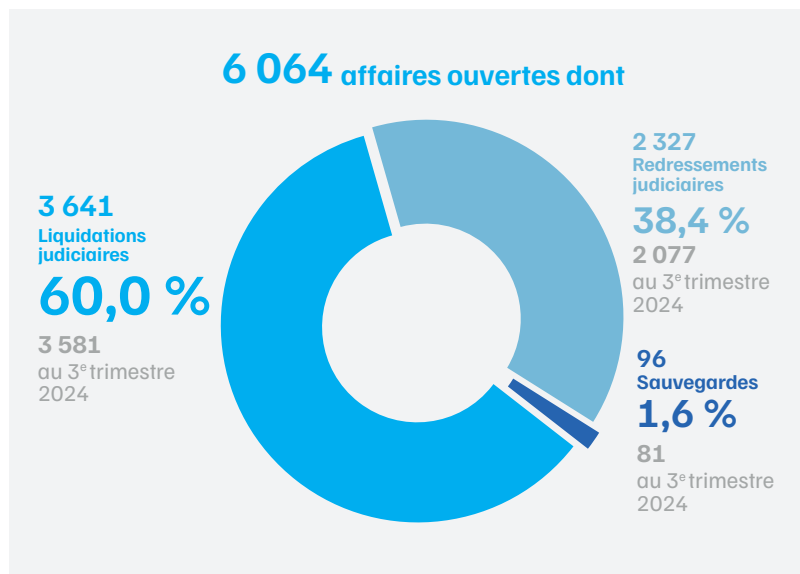
L'Île-de-France, qui concentre une affaire sur cinq, enregistre une progression de +8,2 %.

Hausse des redressements judiciaires

Au 3^e trimestre 2025, plus de 38,4 % des affaires ouvertes concernent des procédures en redressement judiciaire contre 36,2 % au 3^e trimestre 2024.

Les liquidations judiciaires représentent 60 % des affaires ouvertes par l'AGS au cours de ce trimestre. Parmi ces liquidations, 91,8 % sont des liquidations judiciaires directes.

Affaires ouvertes par type de procédure au 3^e trimestre 2025

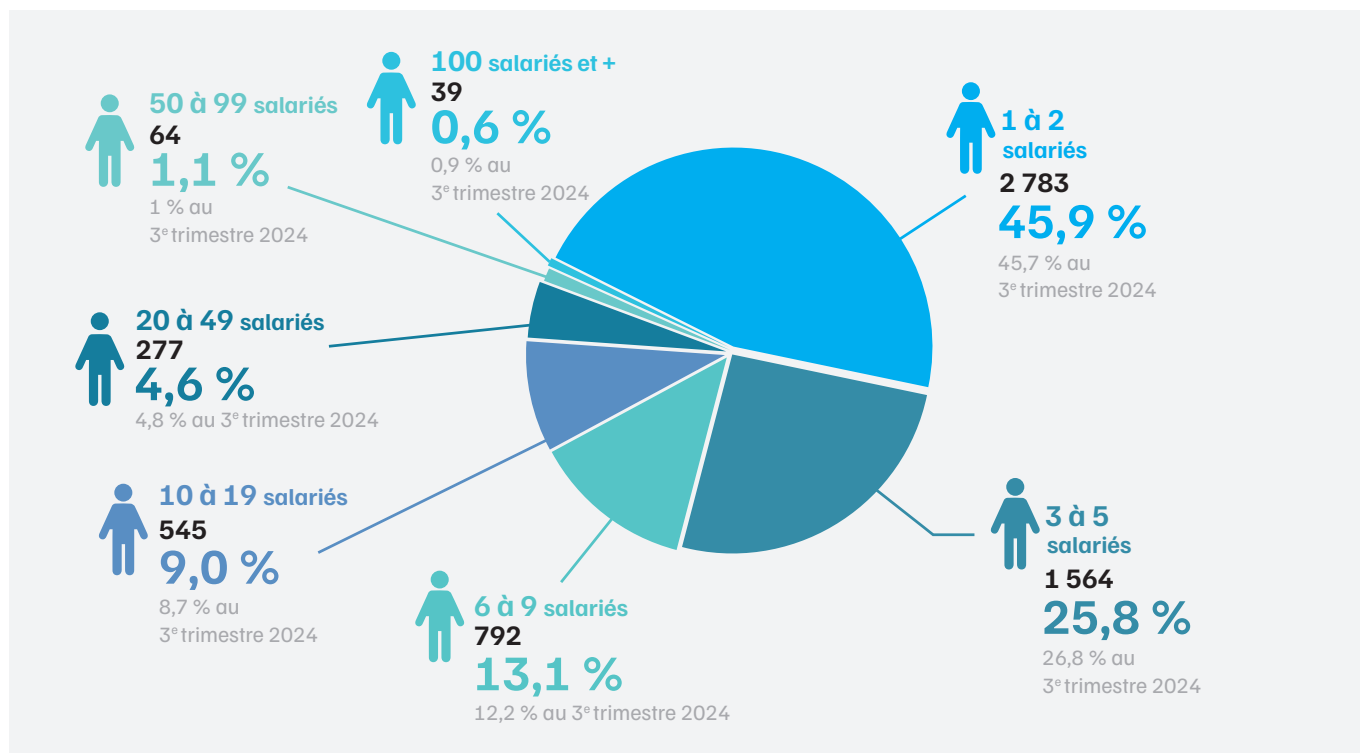


Des interventions majoritairement réalisées auprès des petites entreprises

Au 3^e trimestre 2025, près de 85 % des interventions de l'AGS concernent des entreprises de moins de 10 salariés : 45,9 % pour les entreprises de 1 à 2 salariés, 25,8 % pour les entreprises de 3 à 5 salariés et 13,1 % pour les entreprises de 6 à 9 salariés.

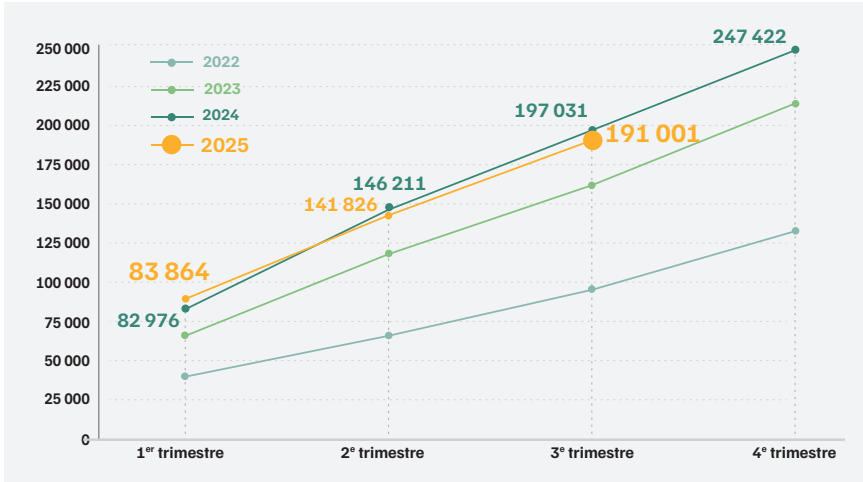
Les entreprises de plus de 100 salariés représentent 0,6 % des interventions de l'AGS au cours du trimestre (39 au 3^e trimestre 2025 contre 50 au 3^e trimestre 2024).

Affaires ouvertes par taille d'entreprise au 3^e trimestre 2025



Bénéficiaires

Nombre de salariés bénéficiaires (cumul en fin de trimestre)



Recul du nombre de bénéficiaires

Au 3^e trimestre 2025, plus de 82 500 salariés ont bénéficié de l'intervention de l'AGS, soit une diminution de 9,3 % par rapport à la même période en 2024.

Depuis le début de l'année, le nombre de bénéficiaires de la garantie dépasse 191 000 bénéficiaires, soit une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente.

Cette baisse correspond à une normalisation du nombre de bénéficiaires après l'intervention de l'AGS dès juin 2024 dans une affaire exceptionnelle de plus de 10 000 salariés.



Clé de lecture : Au 30 septembre 2025, 191 001 salariés ont bénéficié de l'intervention de l'AGS depuis le début de l'année.

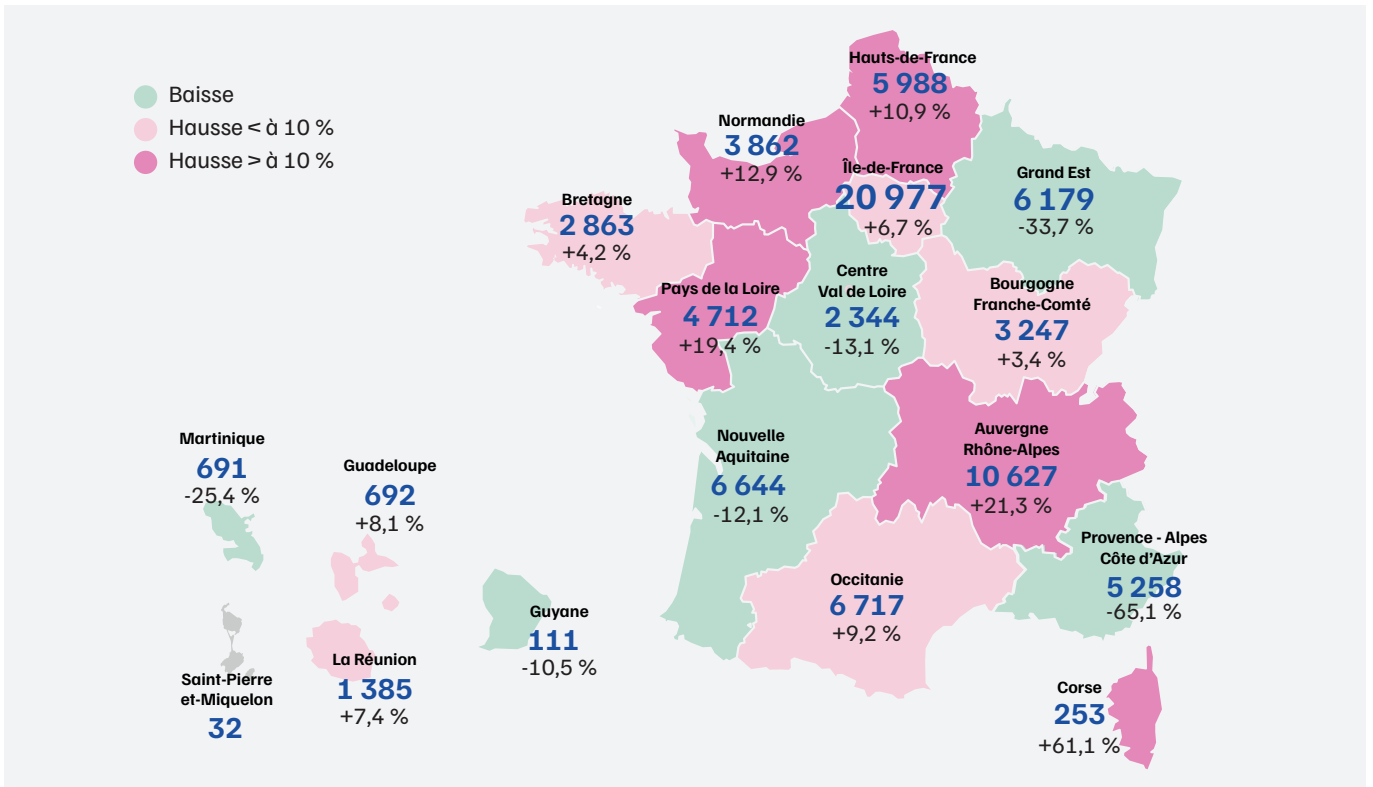
Des disparités régionales marquées

L'évolution du nombre de bénéficiaires au cours de ce trimestre est inégale sur le territoire national. Les plus fortes progressions sont enregistrées en Corse (+61,1 %), en Auvergne-Rhône-Alpes (+21,3 %) et dans les Pays de la Loire (+19,4 %).

Le nombre de bénéficiaires est en baisse en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-65,1 %), dans le Grand Est (-33,7 %) et en Martinique (-25,4 %).

L'Île-de-France reste la région qui concentre le plus grand nombre de bénéficiaires (19 667), soit près de 22 % des bénéficiaires de la garantie AGS au cours de ce trimestre.

Nombre de bénéficiaires par région au 3^e trimestre 2025



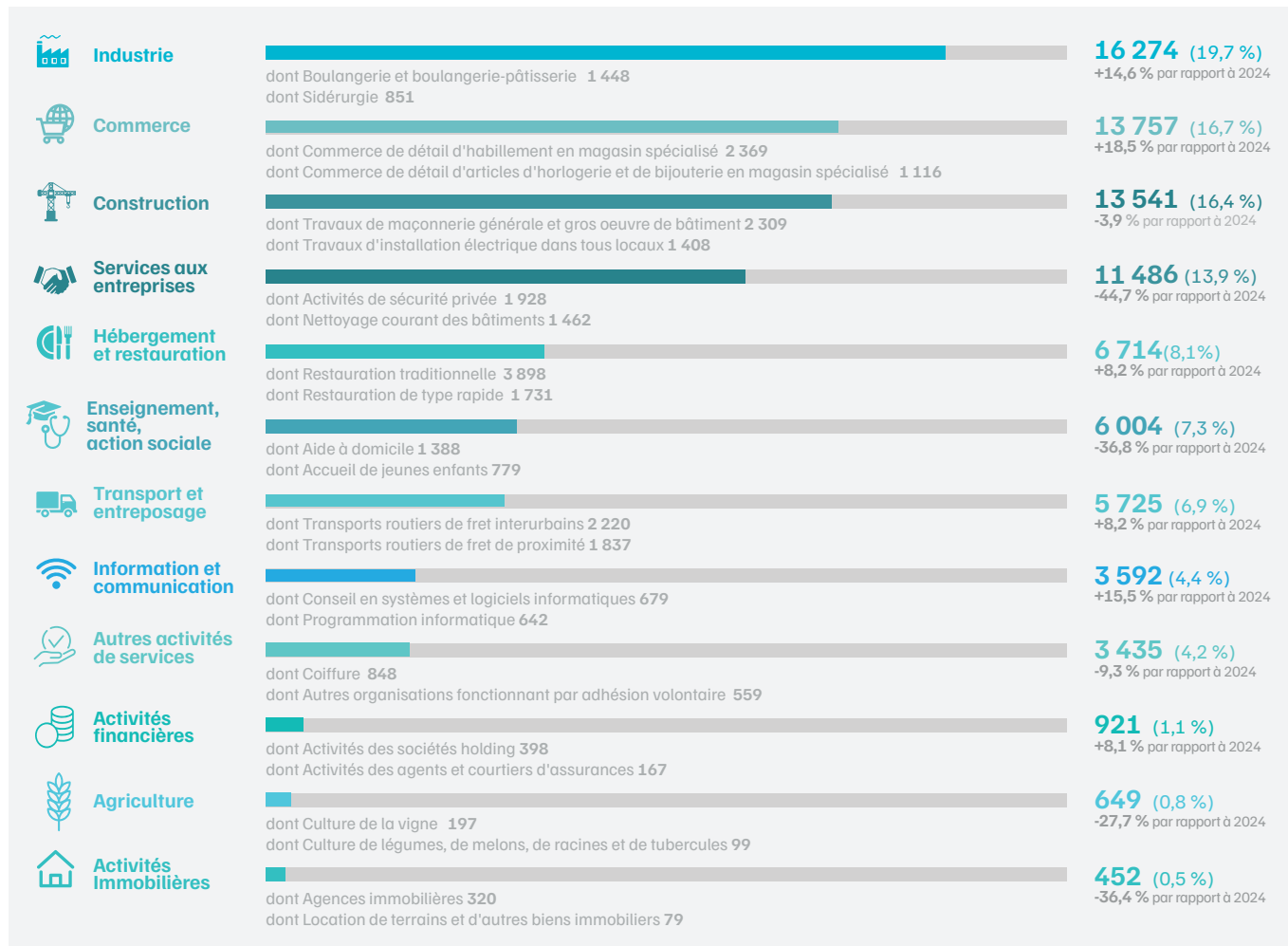
Hausse des bénéficiaires dans le secteur du commerce

Les 6 principaux secteurs d'activité concentrent plus de 82 % des salariés bénéficiaires au 3° trimestre 2025.

Les principales augmentations sont enregistrées dans les secteurs du commerce (+18,5 %), de l'information et communication (+15,5 %) et l'industrie (+14,6 %).

Les services aux entreprises (-44,7 %), les activités immobilières (-36,4 %) et l'agriculture (-27,7 %) sont en net repli au cours de ce trimestre .

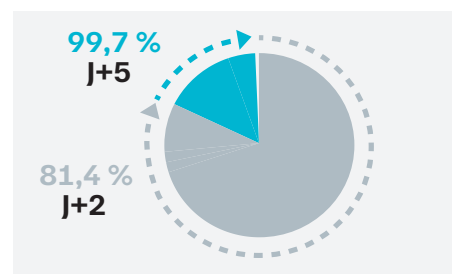
Nombre de bénéficiaires par secteur d'activité au 3° trimestre 2025 (dont les activités les plus touchées)



 **Clé de lecture** : Au 3° trimestre 2025, le secteur de l'industrie représente 19,7% des bénéficiaires de la garantie AGS. Parmi ces bénéficiaires, 1 448 travaillaient en boulangerie et boulangerie-pâtisserie.

Traitement des demandes d'avance

Les délais de traitement au cours du 3° trimestre 2025 témoignent de la performance des équipes AGS dans un contexte d'activité élevée : 81,4 % des demandes d'intervention ont été traitées dans les 2 jours et 99,7 % dans les 5 jours de leur réception.



Rappel des règles légales - Article L.3253-21 du code du travail

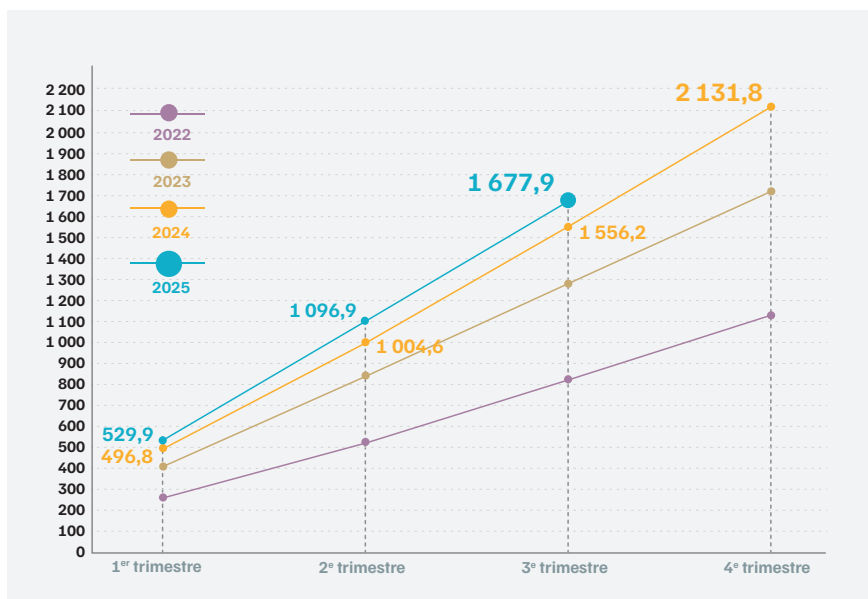
A réception du relevé de créances et des pièces nécessaires à son traitement, le régime AGS dispose de délais légaux pour la mise à disposition des fonds :

- dans les 5 jours pour les créances superprivilégiées dont les salaires et les congés payés, et les autres créances de salaires.
- dans les 8 jours pour les créances dues au jugement d'ouverture (non superprivilégiées) et les autres créances.

Engagé et solidaire, aux côtés des entreprises en difficulté et de leurs salariés, le régime AGS paye donc les bénéficiaires dans des délais inférieurs aux délais légaux.

Avances

Montants avancés (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)



Les montants avancés poursuivent leur progression

Au 3^e trimestre 2025, les montants avancés par l'AGS s'élèvent à 580,9 M€, en hausse de 5,3 % par rapport à la même période de 2024.

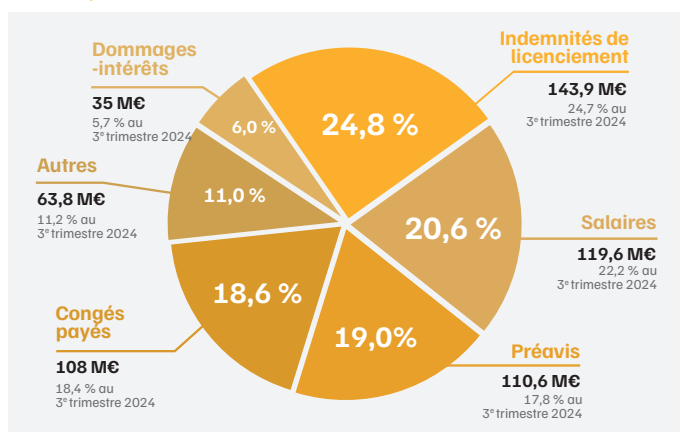
Depuis le début de l'année, 1 677,9 M€ ont été avancés par l'AGS, soit une progression de 7,8 % par rapport à 2024.

Clé de lecture : Au 30 septembre 2025, 1 677,9 M€ ont été avancés depuis le début de l'année.

Les indemnités de licenciement au premier rang des avances

Les natures de créance les plus importantes sont les indemnités de licenciement, les salaires et les préavis qui représentent respectivement 24,8 %, 20,6 % et 19 % des montants avancés au cours de ce trimestre.

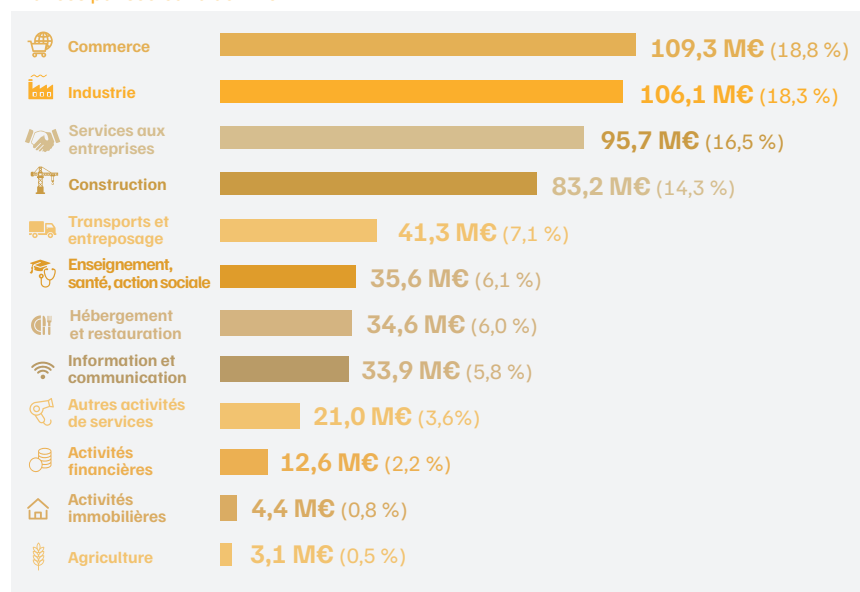
Avances par nature de créance



Clé de lecture : 580,9 M€ ont été avancés au 3^e trimestre 2025 dont 119,6 M€ au titre des salaires (soit 20,6 %).

* Dans la catégorie "Autres" sont listées les créances : DIF-CRP, DIF-CSP, le délai de réflexion et les créances DIVERS autres que les dommages-intérêts.

Avances par secteur d'activité



Le commerce au premier rang des montants avancés

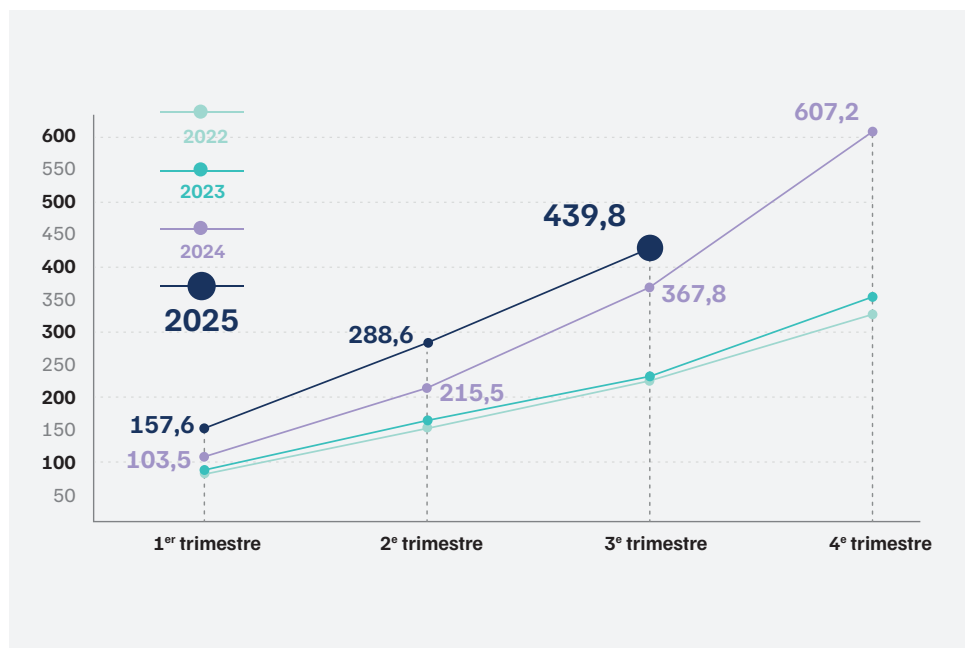
Au 3^e trimestre 2025, six principaux secteurs d'activité concentrent plus de 81 % des montants avancés. Le commerce (18,8 %), l'industrie (18,3 %) et les services aux entreprises (16,5 %).

En un an, les hausses les plus marquées concernent le commerce (+41,8 %), les transports et entreposage (+25,5 %) et l'hébergement-restauration (+17,3 %). Les secteurs en baisse sont l'agriculture (-28,8 %), l'immobilier (-27,5 %) et l'industrie (-8,3 %).

Clé de lecture : 580,9 M€ ont été avancés au 3^e trimestre 2025 dont 109,3 M€ dans le secteur du commerce (soit 18,8 %).

Récupérations

Montants récupérés par trimestre (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)



Des récupérations en baisse au 3^e trimestre

Les montants récupérés au cours du 3^e trimestre 2025 s'élèvent à 151,2 M€ contre 152,4 à la même période en 2024, soit une baisse de 0,8 %.

Depuis le début de l'année, 439,8 M€ ont été récupérés par l'AGS.



Clé de lecture : Au 30 septembre 2025, 439,8 M€ ont été récupérés depuis le début de l'année.

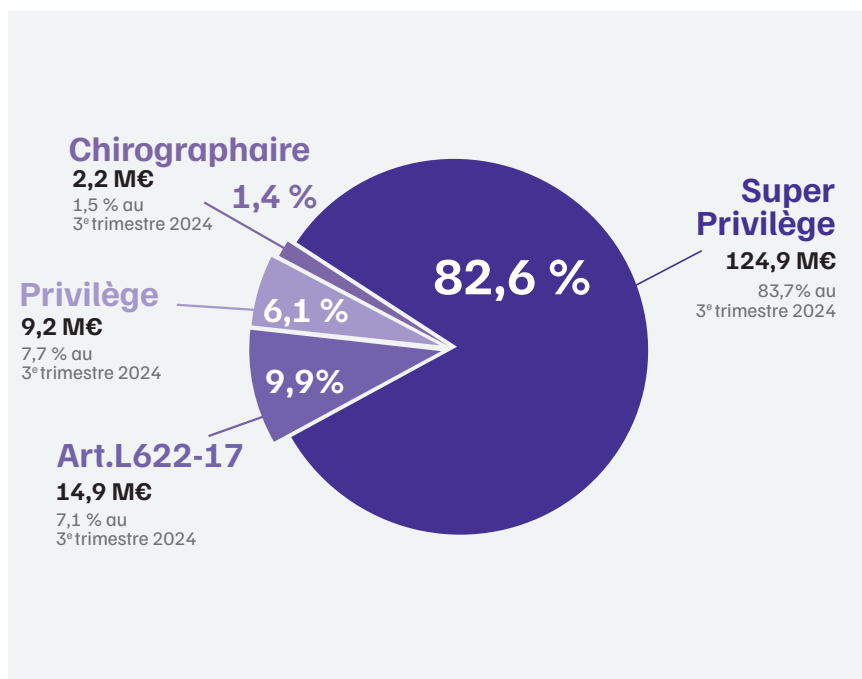
Près de 83 % des récupérations au titre du superprivilège

Au 3^e trimestre 2025, 124,9 M€ ont été récupérés au titre des créances superprivilégiées, soit plus de 82 % des montants récupérés sur la période, un niveau stable par rapport au 3^e trimestre 2024.



Clé de lecture : 151,2 M€ ont été récupérés au 3^e trimestre 2025 dont 124,9 M€ au titre du superprivilège (soit 82,6%).

Récupérations par rang de créance

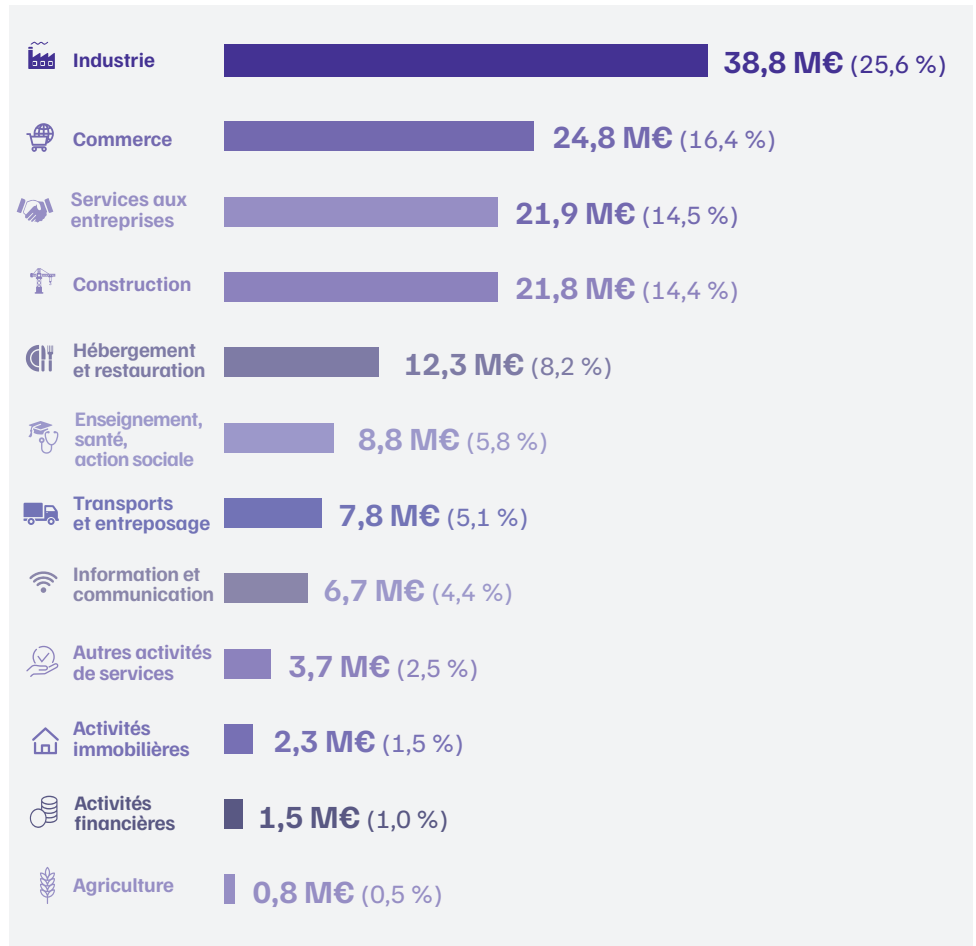


L'industrie représente plus d'un quart des récupérations

Au 3^e trimestre 2025, les 6 principaux secteurs d'activité concentrent près de 85 % des montants récupérés. Le secteur de l'industrie représente 25,6 % des récupérations, suivi par le commerce (16,4 %).

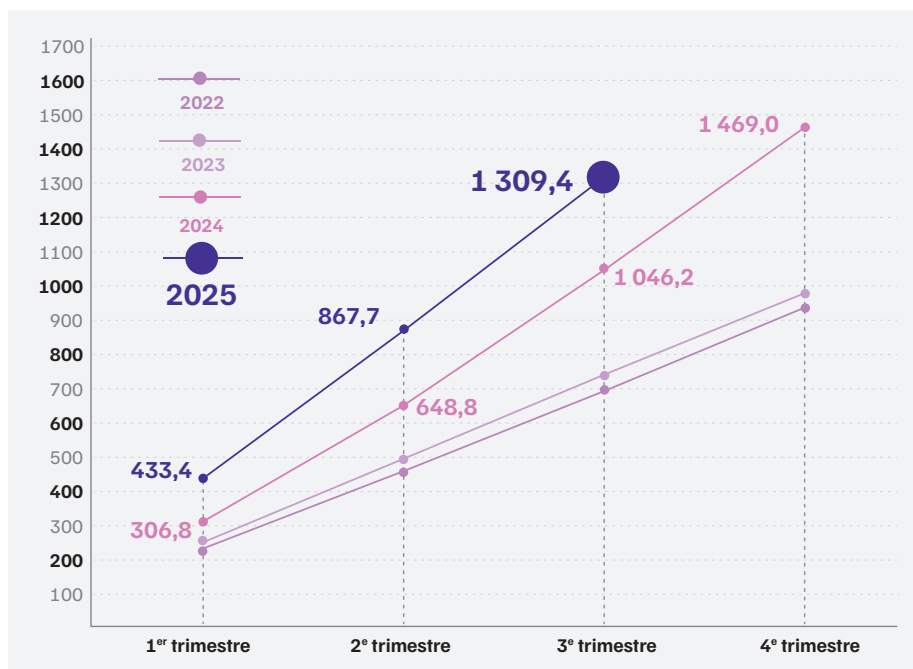


Clé de lecture : Au 3^e trimestre 2025, le secteur de l'industrie représente 25,6% des montants récupérés, soit 38,8 M€.



Cotisations

Montants des cotisations (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)



Hausse des cotisations recouvrées au 3^e trimestre 2025

D'après les estimations de l'Urssaf Caisse nationale, les cotisations recouvrées s'élèvent à 1 309 M€ au 3^e trimestre 2025.

Cette progression par rapport à l'année précédente résulte principalement du relèvement du taux de cotisation à 0,25 % depuis le 1^{er} juillet 2024.



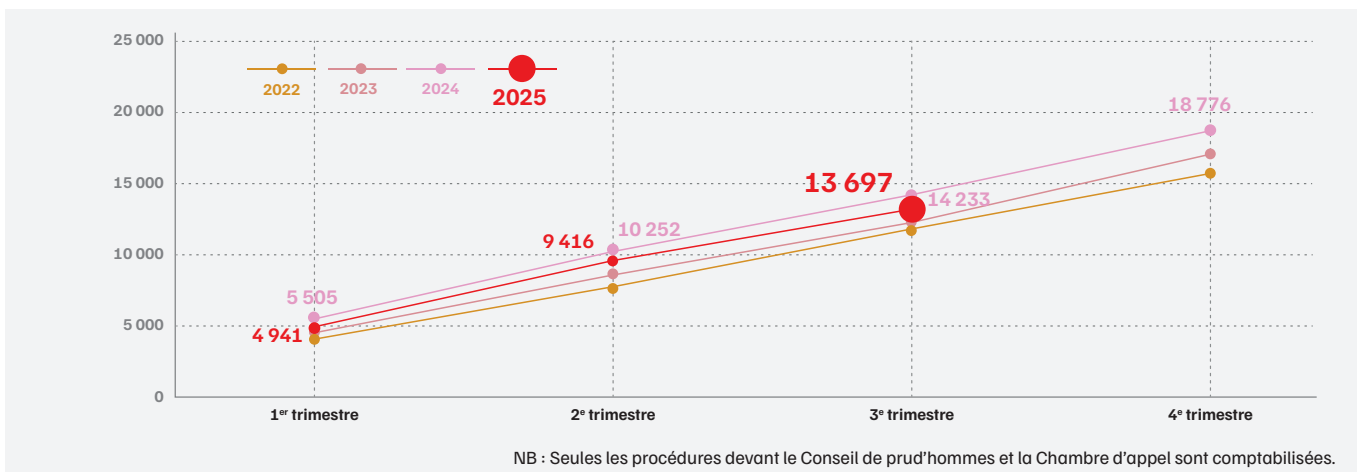
Clé de lecture : Au 30 septembre 2025, les cotisations recouvrées depuis le début de l'année s'élèvent à 1 309 M€.

Activité juridictionnelle

Hausse de l'activité prud'homale

Au 3^e trimestre 2025, plus de 4 250 salariés ont saisi les juridictions sociales, soit une hausse de 2,7 % par rapport à la même période en 2024. En un an, près de 13 700 salariés ont fait l'objet de convocations prud'homales, soit une baisse de 4 %.

Évolution du nombre de salariés dans les litiges prud'homaux (cumul en fin de trimestre)



Clé de lecture : Au 30 septembre 2025, 13 697 salariés ont fait l'objet de convocations prud'homales depuis le début de l'année.

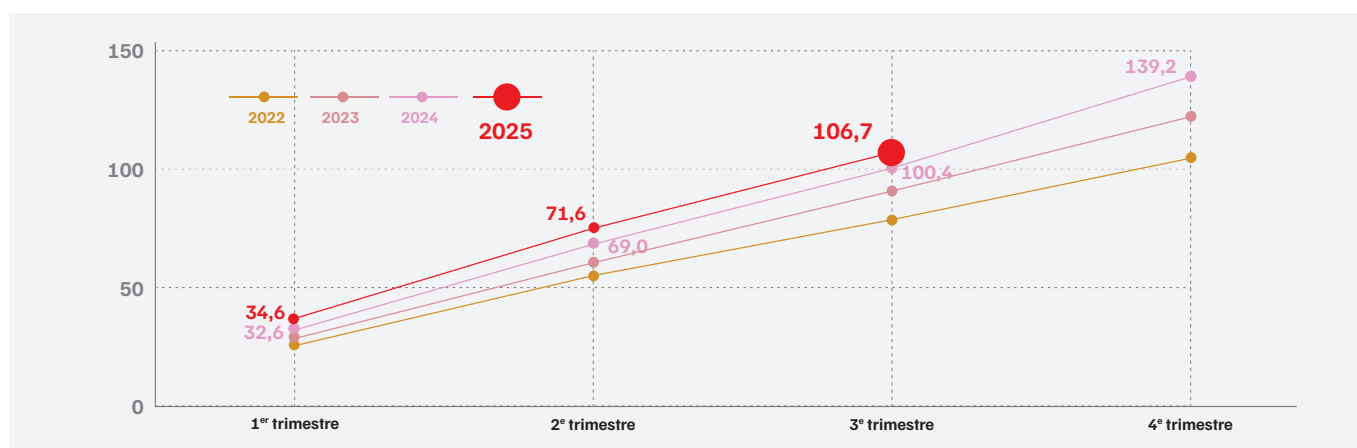
Hausse des avances versées pour dommages et intérêts

Au 3^e trimestre 2025, 35,1 M€ ont été versés par l'AGS au titre des dommages et intérêts, soit une hausse de 11,6 % (+3,7 M€) par rapport à la même période en 2024.

Depuis le début de l'année, 106,7 M€ ont été versés au titre des dommages et intérêts contre 100,4 M€ un an plus tôt.

**Les avances effectuées au titre des dommages et intérêts concernent les sommes versées dans le cadre des contentieux prud'homaux. À l'origine, le périmètre de la garantie AGS portait sur des créances alimentaires (salaires, congés payés...). Au gré des jurisprudences, son champ d'intervention a été étendu à divers dommages et intérêts en relation avec le contrat de travail.*

Montant des dommages et intérêts (en millions d'euros – montants cumulés en fin de trimestre)



Clé de lecture : Au 30 septembre 2025, 106,7 M€ ont été avancés en dommages et intérêts depuis le début de l'année.

Lutte contre la fraude

Le Régime AGS reste mobilisé dans la lutte contre les fraudes. Il poursuit ses actions au regard de situations d'escroquerie caractérisées ou de tentatives d'escroquerie.

Actions pénales en cours au 30 septembre 2025

Nombre de dossiers en cours (hors recouvrement)

72

Enjeu financier en Millions d'euros

45

Défaillance d'entreprise : un dangereux déficit d'information qui fragilise les salariés français

Rencontre avec Federico Vacas, Directeur du Département Opinion d'Ipsos-bva

Dans un contexte de fortes tensions économiques qui annonce une hausse des défaillances en 2025, Federico Vacas nous livre les principaux enseignements de l'enquête Ipsos-bva et souligne la (mé)connaissance des salariés français sur le sujet des défaillances d'entreprise.

Comment les salariés perçoivent-ils la santé financière de leur entreprise ?

L'enquête met en lumière un paradoxe frappant : une confiance assez massive dans un contexte de risque croissant. Une très large majorité de salariés se dit confiante dans l'avenir de son entreprise (82 %) et dans sa capacité à verser les salaires chaque mois (90 %). Cette confiance est à peine plus faible dans les petites entreprises (88 %), qui sont pourtant les plus exposées au risque de défaillance.

Pourtant, la réalité économique est bien différente. L'année 2024 a été marquée par un nombre record de défaillances d'entreprises, avec environ 66 000 procédures, soit une

augmentation significative par rapport à 2023 et un pic inégalé depuis plus d'une décennie. Ce décalage s'explique en partie par le fait que la santé financière de l'entreprise n'est pas une préoccupation majeure pour les salariés : seuls 13 % la citent parmi leurs cinq aspects les plus importants au travail, la plaçant très loin derrière la rémunération (54%) ou encore l'ambiance de travail (50 %).

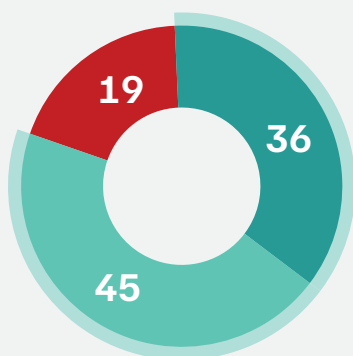
Quelle est la connaissance réelle des salariés sur la défaillance d'entreprise ?

Les salariés montrent une certaine méconnaissance sur le sujet. L'étude révèle que la notion même de "défaillance d'entreprise" reste floue pour une grande partie d'entre eux.

Seul un peu plus d'un tiers des salariés sait précisément ce qu'est la défaillance d'une entreprise - les salariés des petites entreprises en ayant une moins bonne connaissance

Question : Quand on parle de la défaillance d'une entreprise, savez-vous de quoi il s'agit ?

(Base : À tous)



36% savent précisément ce qu'est la défaillance d'une entreprise

- Entreprise de Moins de 10 salariés : 31%
- Entreprise de 10 à 49 salariés : 30%
- Entreprise de 50 à 249 salariés : 38%
- Entreprise de 250 à 999 salariés : 39%
- Entreprise de 1000 salariés et plus : 44%

■ Oui, vous savez précisément ce dont il s'agit ■ Oui, mais seulement vaguement ■ Non

©Ipsos pour AGS - Juillet 2025

- **Une notion peu comprise** : seuls 36 % des salariés déclarent savoir "précisément" ce qu'est une défaillance.
- **Des conséquences sous-estimées** : à peine plus d'un quart des salariés (27 %) estime avoir une idée "précise" des conséquences d'une telle situation.

Un déficit d'information important : plus de la moitié des salariés (52 %) se sent mal informée sur les risques de défaillance et 53 % ne sauraient pas à qui s'adresser pour obtenir de l'aide en cas de difficultés.

- **Des dispositifs d'aide peu connus** : l'existence de dispositifs d'alerte ou d'accompagnement n'est connue "précisément" que par 15 % des salariés.

Que nous apprend l'expérience des salariés ayant déjà vécu une défaillance ?

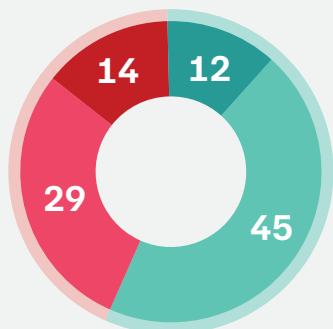
Les salariés ayant vécu une défaillance d'entreprise soulignent que les difficultés ne sont pas uniquement financières. Au-delà de l'impact financier personnel (cité par 38 % d'entre eux), les difficultés majeures ont été le manque d'informations claires (35 %) et le manque de soutien de la part de l'employeur (29 %).

Tout compte fait, seule une courte majorité (57 %) de ceux ayant vécu cette épreuve s'est sentie bien informée par son employeur. Ce chiffre chute à 45 % dans les entreprises de moins de 10 salariés, confirmant leur vulnérabilité.

Seule une courte majorité de salariés concernés s'est sentie bien informée par son employeur pendant cette période - une part bien plus faible pour ceux des très petites entreprises

Avez-vous eu le sentiment d'être bien ou mal informé(e) par votre employeur pendant cette période ?

(Base : À ceux qui ont déclaré avoir déjà vécu une défaillance)



57% se sont senti bien informé(e)s par leur employeur

- Entreprise de **Moins de 10 salariés** : 45%
- Entreprise de **10 à 49 salariés** : 65%
- Entreprise de **50 à 249 salariés** : 64%
- Entreprise de **250 à 999 salariés** : 58%
- Entreprise de **1000 salariés et plus** : 50%

■ Très bien informé(e) ■ Plutôt bien informé(e) ■ Plutôt mal informé(e) ■ Très mal informé(e)

©Ipsos pour AGS - Juillet 2025

Quelles sont les attentes des salariés en matière d'accompagnement et quel rôle pour l'AGS ?

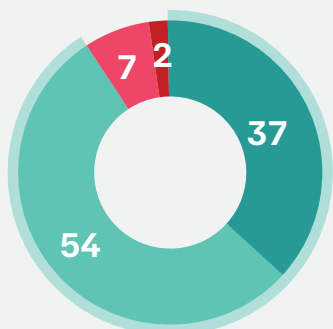
Face à ce déficit, les attentes des salariés sont claires. Interrogés sur les types d'accompagnement les plus utiles en cas de défaillance d'entreprise, ils plébiscitent avant tout la protection de la rémunération (46 %), suivie de l'aide à la recherche d'emploi (34 %) et l'information sur

leurs droits (33 %). Ce classement confirme le rôle central de l'AGS, dont la mission première est de sécuriser ce qui constitue la préoccupation principale des salariés : leur salaire.

Les salariés considèrent massivement que le rôle de l'AGS est important, tous profils de salariés confondus

L'AGS est un fonds de solidarité interentreprises qui garantit le paiement des salaires aux employés des entreprises en difficulté financière, en cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire. Diriez-vous du rôle de l'AGS qu'il est...?

(Base : À tous)



91% Estiment que le rôle de l'AGS est important

- Entreprise de **Moins de 10 salariés** : 90%
- Entreprise de **10 à 49 salariés** : 92%
- Entreprise de **50 à 249 salariés** : 90%
- Entreprise de **250 à 999 salariés** : 91%
- Entreprise de **1000 salariés et plus** : 91%

■ Très important ■ Plutôt important ■ Plutôt pas important ■ Pas important du tout

©Ipsos pour AGS - Juillet 2025

D'ailleurs, une fois sa mission expliquée, le rôle de l'AGS est jugé «important» par pas moins de 91 % de l'ensemble des salariés français.

Retrouvez les Chiffres AGS sur notre site Internet www.ags-garantie-salaires.org

Les statistiques exclusives sur la garantie des salaires

Ce bulletin statistique trimestriel présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives.

Dans chaque numéro, vous retrouvez notamment des chiffres clés sur l'activité de l'AGS, un focus sur les entreprises impactées et l'ouverture de procédures collectives, le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie ainsi qu'une analyse d'un invité sur la vie économique.



Découvrez notre **Rapport d'activité 2024** en ligne sur notre site Internet

Véritable source d'information sur l'activité du régime de garantie des salaires, le rapport d'activité de l'AGS permet de mieux faire connaître les enjeux économiques, sociaux et financiers de nos missions.



Et retrouvez notre actualité sur **notre page LinkedIn**



AGS - La garantie des salaires



L'AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de l'AGS.



Plus d'informations sur la garantie des salaires, l'AGS, les statistiques annuelles et trimestrielles sur Internet :

ags-garantie-salaires.org

AGS
37 rue du rocher - 75008 Paris
Tél. : 01 55 50 23 00 - Fax : 01 56 02 65 56
E-mail : agscommunication@delegation-ags.fr

LES CHIFFRES AGS

Le Bulletin statistique trimestriel de la garantie des salaires n°51

Octobre 2025. Édité par l'AGS, 37 rue du rocher, 75008 Paris.
Directeur de la publication : Antonin Blancaert, Directeur général de l'AGS – Conception et diffusion : Service Communication et Pôle Data Analyse – gratuit – Direction artistique : Andrea Costa -
Dépôt légal : Octobre 2025 - n°ISSN 2679-0319